



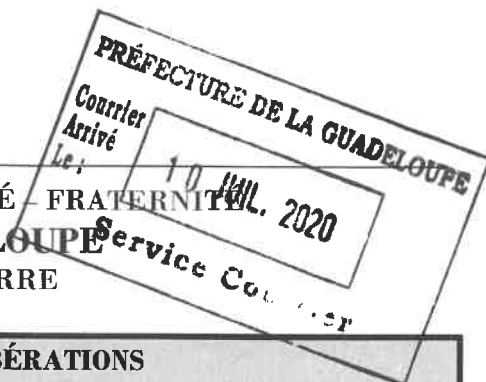
Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 09 Juillet 2020

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2020

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	27	27	02

Vote	
A la majorité	Pour : 29
	Contre : 00
	Abstention : 00

L'an 2020, le Jeudi 09 Juillet à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni (compte tenu des mesures sanitaires) à la SALLE BLONCOURT FRANCILETTE, lieu inhabituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 4^{ème} session ordinaire de l'année.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 03 juillet 2020 et affichés à la porte de la Mairie le 03 juillet 2020.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) - Mme Jocelyne RENIER épouse MOCKA (1^{er} Adjoint) - M. Jean-Philippe NOËL (2^{ème} Adjoint) - Mme Marie-Agnès GIRAULT épouse SAINT-VAL (3^{ème} adjoint) - M. Louis LAROCHELLE (4^{ème} Adjoint) - Mme Sabrina URGIN épouse FÉLER (5^{ème} Adjoint) - M. Patrick LAVITAL (6^{ème} Adjoint) - Mme Marylène ROCHEMONT (7^{ème} Adjoint) - M. Fulbert MIROITE (8^{ème} Adjoint) - M. Jacques ANSELME - Mme Gilberte EUGENIE - M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude MARCIN épouse BIQUE - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Rémi DUFLO - M. Charly DARMALINGON - M. Charles-Henri DEVAUX - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Annie CHRISTOPHE - Mme Marie-Pierre DAMAS - M. Frantz RUPAIRE - Mme Sylviane MARSEILLE épouse BOURGEOIS - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette AZINCOURT épouse OTTO - M. Claude JERSIER - Mme Laurence LAROCHELLE (27)

REPRÉSENTÉE : Mme Ninette SAINTE-LUCE (ayant donné procuration à Mr Fulbert MIROITE) et Mme Fabienne FARAJJE (ayant donné procuration à Mr Rémi DUFLO.) (02)

ABSENT : - (00)

Convocation du Conseil Municipal en date du :

03 JUILLET 2020

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

-de sa réception en PREFECTURE DE BASSE-TERRE le :

15 JUIL. 2020

-et de sa publication le :

15 JUIL. 2020

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Marie-Pierre DAMAS a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D_20200709_06 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES DEUX TAXES COMMUNALES POUR L'ANNÉE 2020

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 09 Juillet 2020

- Vu l'état 1259 COM (1) de notification des taux d'imposition, établi le 12 mars 2020 par Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques indiquant les bases prévisionnelles de 2020 ;
- Vu la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour l'année 2020 ;

.../...

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

Article 1 :

De Fixer les taux des taxes directes locales pour 2020 de la manière suivante :

Nature des impôts	Pour mémoire taux votés en 2019	Bases d'imposition notifiées	Taux votés par le CM	Produits correspondants
Taxe Foncier bâti	21,04%	7 088 000	21,04 %	1 491 315
Foncier non bâti	84,51%	85 800	84.51 %	49 861
			TOTAL	1 541 176

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,



Jean-Louis FRANCISQUE

COMMUNE : 132 TROIS-RIVIERES

ARRONDISSEMENT : 97 BASSE-TERRE

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE CAPESTERRE-BE



N° 1259 COM (2)

**TAUX
FDL
2020**

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ¹³

<u>Taxe d'habitation :</u>	194 907
<u>Taxe foncière (bâti) :</u>	
a. Personnes de condition modeste	4 536
b. Baux à réhabilitation et autres allocations	1 437
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	0
<u>Taxe foncière (non bâti) :</u>	133 265
<u>Taxe professionnelle / CFE :</u>	
a. Réduction des bases des créations d'établissements	0
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Autres allocations	
<u>Dotations pour perte de THLY :</u>	0

2. BASES NON TAXEES ¹⁴

Bases exonérées par le conseil municipal

Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Colisation Foncière des Entreprises (CFE)	
<u>Bases exonérées par la loi</u>	
Taxe foncière (bâti)	10 226
Taxe foncière (non bâti)	215 247
Colisation Foncière des Entreprises (CFE)	
<u>Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles</u>	
3. CVAE ¹⁵	
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>
b. CVAE : part dégrèvée	
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

4. PRODUIT DES IFR ⁸

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz – Stockage, transport...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX ¹⁶

	Taux moyens communaux de 2019, au niveau départemental ¹⁴		Taux 2019 des EPCI ¹⁶	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2020 (col.15 -- col.16) ¹⁷	MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE ¹⁷	
	national ¹³	départemental			Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale
Taxe foncière (bâti).....	21,59	26,56	3,07000	63,33	>>>	>>>
Taxe foncière (non bâti).	49,72	70,92	6,69000	170,61	Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2019 : national >>> communal >>>	>>>
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>		24,98

Taux de CFE perçue en 2019 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

DIMINUTION SANS LIEN ¹⁸

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée	
Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	



COMMUNE : 132 TROIS-RIVIERES

ARRONDISSEMENT : 97 BASSE-TERRE

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE CAPESTERRE-BE

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2019 ¹	Taux d'imposition communaux de 2019 ²	Taux d'imposition plafonnés 2020 ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 ⁴	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) ⁵
Taxe d'habitation.....	7 055 668	19,35	>>>	7 258 000	1 404 423
Taxe foncière (bâti).....	6 863 297	21,04	>>>	7 088 000	1 491 315
Taxe foncière (non bâti).	58 903	84,51	>>>	59 000	49 861
CFE.....			>>>	0	0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : ⁶			>>>		
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : ⁷			>>>		
Total :					1 541 176

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2020

Produit nécessaire à l'équilibre du budget : **3 279 744**

Total allocations compensatrices : **334 145**

Produit des IFER : **0**

Produit de la CVAE : **0**

Versement GIR : **0**

Prélèvement GIR : **0**

TASCOM : **0**

DCRTP : **1 404 423**

Produit prévisionnel de TH : **1 404 423**

Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) : **1 541 176**

Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires : **0**

2. CALCUL DES TAUX 2020 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

Taux de référence de 2019 (col.2 ou 3) ⁶	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE ⁷	Taux de référence 2020 (col.9 x col.8) ⁹	3. TAUX VOTES ¹⁰	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 ¹¹	Produit correspondant (col.10 x col.11) ¹²
Produit attendu					
1 541 176	1,00000	21,04	21,04	7 088 000	1 491 315
Produit à taux constants (hors TH)					
1 541 176		84,51	84,51	59 000	49 861
>>>	(6 décimales)				
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2020 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :			Produit fiscal attendu		

A BASSE-TERRE

Le Directeur Reg. des Finances Publiques

GUY BENSAID

le 12 MARS 2020

Le préfet,

le

TROIS-RIVIERES

Jean-Louis FRANCISQUE

Le Maire

Service Courrier

09 JUIL. 2020

09 JUIL. 2020

PRÉFECTURE DE LA GUADELOUPE

Courrier Arrivé le 09 JUIL. 2020

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS